



Succession, RV chez le notaire et vente propriété familiale

Par **altitudeM**, le **25/10/2021** à **20:43**

Bonjour,rrnrnNous avons RDV chez le notaire à la fin de cette semaine (29.10) pour la succession suite au décès de notre père. Le même jour se fera la succession et ensuite la signature de la vente de la maison familiale (indivision-nous sommes 6). Le notaire nous a expliqué qu'on devait d'abord faire la succession et ensuite la vente. Lors de la dernière visite de notre maison, je me suis aperçue que tous les documents comptables de notre père (talons de chèquiers, relevés bancaires, etc.) avaient "mystérieusement disparus. Je n'ai pas fait de recherches plus tôt, étant dans le chagrin du décès de notre père. J'ai demandé une copie à la banque-service succession, ayant un doute sur l'origine de cette disparition. Je suis dans l'attente de la copie de certains gros chèques et virements très importants pour connaître l'identité du bénéficiaire. Malheureusement il y a un délai et je ne suis pas sûre de récupérer ces informations avant le RdV du notaire. Je ne veux pas non plus repousser la signature de la vente. Que puis-je faire ? Y-a-t-il un moyen juridique lors de la signature pour exprimer des réserves lorsque les fonds seront distribués aux membres de la fratrie ? Je connais l'identité du bénéficiaire, quelqu'un de violent et a, jusqu'à présent, imposé sa loi à tous les autres membres de la fratrie. Je suis la seule à lui tenir tête, mais j'ai besoin de preuves pour l'apporter au notaire. Merci de vos conseils. Dans le cas contraire, je laisserai tomber l'affaire, et il aura sa conscience pour lui, d'avoir lésé ses frères et soeurs.rnrnMerci.